

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU.

Avaient donné pouvoir : Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Virginie REY à Thomas BIETRY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 décembre 2021	Le 3 décembre 2021	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-08-13 Attribution d'une subvention à l'association Inservet

Rapporteur : Bernard CERF

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET.

Les activités principales réalisées par l'association sont : la collecte, le tri, la vente, le recyclage, le textile, les meubles, l'électroménager, les bibelots, un atelier de confection couture et de broderie.

Depuis 2017, l'association a créé une ressourcerie dans le Sud Territoire, offrant ainsi aux habitants en difficulté la possibilité d'accéder à une insertion diversifiée et structurée.

L'objectif est d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en raison de leur état de santé, de leur situation sociale, familiale, matérielle, pour les remettre avec tous les leviers possibles, sur le chemin de l'emploi.

Le Sud Territoire souffre d'un taux de chômage et de pauvreté élevé.

Aussi il apparaît nécessaire de favoriser l'accès de ces ménages à faible revenu à des biens d'équipement courants et à des emplois en insertion de proximité. L'ouverture de cette structure a permis la création d'emplois dans de nouveaux services et de nouvelles activités.

Nombre total de salariés :

- Conventonnement de 42.5 postes équivalent temps plein
- 11 postes permanents

La Ressourcerie Sud Territoire dispose :

- D'un service collecte (meuble, textile, bibelots...)
- D'un atelier de stockage (vêtements, meubles, électroménager, bibelots...)
- D'un atelier de confection (retouches de vêtements, broderies industrielle...)
- De 2 ressourciers présents aux déchetteries de Fêche-l'Eglise et Florimont à temps plein

En 2020, la Covid 19 n'a pas empêché les équipes d'Inservet de continuer leur activité :

- accompagnement des salariés en parcours (17 personnes ont suivi la formation « vendeur polyvalent textile » dispensée par une professionnelle de la branche)
- poursuite de l'activité couture et broderie afin de répondre aux besoins de l'Etat, des partenaires et des clients (fabrication de masques, surblouses...)
- poursuite des activités ventes de bibelots, meubles d'occasions, vente de mobiliers professionnels avec Chamois environnement, réception de dons, tri de bibelots, ventes textiles ainsi que les livraisons.

L'association sollicite une subvention de 14 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

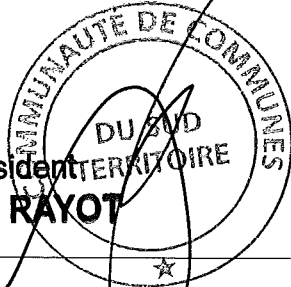
- **D'attribuer une subvention de 14 000 € à l'association INSERVET,**
- **D'autoriser le président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MARDI 14 DEC. 2021**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

